

DEPARTEMENT DE SAONE-&LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-5 25SGADL0034

**SEANCE DU
10 AVRIL 2025**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 49</p> <p><u>Date de convocation :</u> 4 avril 2025</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 11 avril 2025</p>
--

<p><u>OBJET :</u> Direction des ressources humaines - ajustement de l'organisation - création et suppression d'emplois</p>
--

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 61</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 61</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 12 • n'ayant pas donné pouvoir : 10
--

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle à l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Eric COMMEAU
M. Michel CHAVOT
M. Georges LACOUR
M. Didier LAUBERAT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
M. Laurent SELVEZ
M. CASSIER (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. SOUVIGNY (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis BEAUDOT



Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et 332-8 relatifs à la création des emplois,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 15 décembre 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du CST du 19 février 2024,

Le rapporteur expose :

« La fonction recrutement du service stratégie, compétences, QVCT de la Direction des ressources humaines, nécessite un ajustement de ses emplois en termes de calibrage de poste et de dénomination d'emploi.

Actuellement, cette fonction regroupe :

- un poste de Chargé de gestion emploi et compétences, emploi permanent à temps complet, relevant de la catégorie B de la filière administrative,
- un poste d'Assistant de gestion ressources humaines, emploi permanent à temps complet, de relevant de la catégorie C de la filière administrative,
- un poste d'Assistant recrutement formation, emploi non permanent sur la base d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, relevant des catégories C et B de la filière administrative.

Au regard des enjeux stratégiques de recrutement impactant l'ensemble des collectivités (crise d'attractivité, vieillissement de la pyramide des âges...) la fonction recrutement de la CUCM doit se renforcer. Il est donc proposé :

- de supprimer, à compter du 01/05/2025, l'emploi permanent, à temps complet, de Chargé de gestion emploi et compétences relevant de la catégorie B de la filière administrative et de créer à compter du 01/05/2025 un emploi permanent, à temps complet, de chargé de gestion emploi et compétences relevant des catégories C et B de la filière administrative,
- de créer, à compter du 01/05/2025, un emploi permanent, à temps complet, de Chargé de gestion emploi et compétences, relevant des catégories C et B de la filière administrative, sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe et de supprimer en conséquence à compter du 01/05/2025 l'emploi d'assistant de gestion ressources humaines relevant de la catégorie C de la filière administrative,
- de créer, à compter du 01/05/2025, pour une période d'un an, un emploi non permanent d'assistant ressources humaines, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière administrative sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sur la base d'un accroissement temporaire d'activité,

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les emplois permanents de chargés de gestion emploi et compétences pourront être occupés par des agents contractuels relevant des grades de la

filière administrative de catégorie C, soit adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, et de catégorie B, soit rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe dans les conditions prévues par les articles L.332-8 à L.332-12 du CGFP.

Dans une telle hypothèse, les agents retenus devront justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire applicable. Elle tiendra notamment compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de celles détenues par l'agent ainsi que de son expérience.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de supprimer, à compter du 01/05/2025, l'emploi permanent, à temps complet, de Chargé de gestion emploi et compétences relevant de la catégorie B de la filière administrative et de créer, à compter du 01/05/2025, un emploi permanent, à temps complet, de Chargé de gestion emploi et compétences relevant des catégories C et B de la filière administrative, sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- de créer, à compter du 01/05/2025, un emploi de Chargé de gestion emploi et compétences, emploi permanent à temps complet, relevant des catégories C et B de la filière administrative, sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe et de supprimer en conséquence, à compter du 01/05/2025, l'emploi d'assistant de gestion ressources humaines relevant de la catégorie C de la filière administrative,
- de créer, à compter du 01/05/2025, pour une période d'un an, un emploi non permanent d'Assistant ressources humaines, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière administrative sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sur la base d'un accroissement temporaire d'activité,
- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuel en cas de recrutement infructueux de candidats titulaires dans le cadre de vacances d'emplois,
- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget,
- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 avril 2025
et publié, affiché ou notifié le 11 avril 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

LE PRESIDENT,

David MARTI

MSP.

MSP.

Le secrétaire de séance,
Denis BEAUDOT

